

# 30 années de victoires syndicales !

« Ce n'est pas la longueur de la vie qui compte mais ce qu'il y a dedans », disait un vieux sage. Alors, pour les festivités de nos 30 ans syndicaux, jetons un œil dans le rétroviseur de notre belle Confédération paysanne. Et d'abord rappelons que nous ne venons pas de nulle part, nos gènes militants nous viennent de celles et ceux qui ont bâti les premières mutuelles, les premières coopératives, l'agriculture de groupe, le statut du fermage. Dans ce qui était le syndicat unique, la confrontation entre les conservateurs et les progressistes faisait déjà rage.

Puis sont venues les ruptures diverses et, un jour de 1987, le rassemblement de celles et ceux qui ne supportaient plus la subordination des paysan.nes à un appareil professionnel entre les mains des requins de l'AGPB (association générale des producteurs de blé) et des divers fournisseurs d'intrants. Il faudra se battre trois années pour avoir un décret sur la représentativité des syndicats : il va entamer définitivement le mythe de l'unité syndicale.

Trois ans encore seront nécessaires pour terrasser l'immense « poulailler Pohlmann » (1992), puis l'hormone laitière qui se voulait une alternative à une population paysanne nombreuse. Viendra ensuite cette immense victoire sur les semences fermières, ignorées du plus grand nombre, alors qu'à l'été 1989, un décret signé par la Fnsea, le ministre de l'Agriculture et les semenciers interdisait le triage à façon. Puis nous croiserons les crises sanitaires, la « vache folle », le poulet à la dioxine, enfantés par les nouvelles règles de l'OMC et la compétition aux plus bas coûts. L'abatage sélectif et l'interdiction des farines animales dans l'alimentation

des bovins démontreront que nous étions les seuls du côté des éleveuses et des éleveurs pendant que le patron de « la grande maison » déclarait : « Les agriculteurs ont droit à la modernité ». Les OGM, via le brevetage du vivant, envahissent dans la foulée les laboratoires et bientôt les champs, mais la détermination des paysans confédérés puis des faucheurs volontaires, les procès, la case « prison » de notre porte-parole vont imposer un débat social et aboutir à leur rejet dans de nombreux pays.

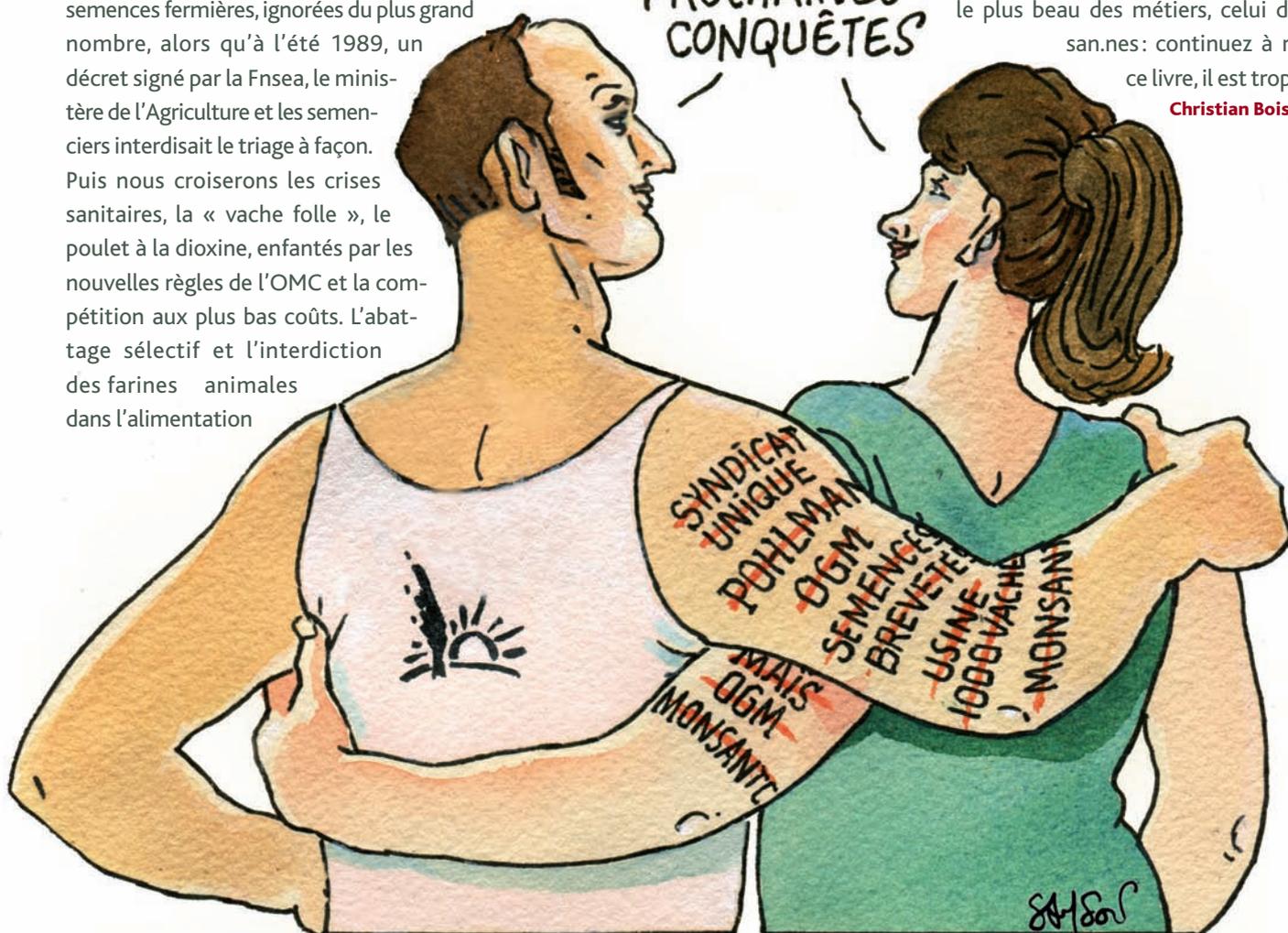
Impossible dans cette introduction de reparler de cette folle énergie syndicale, à tous les niveaux, pour redistribuer le lait aux plus modestes, gagner quelques avancées sur les droits sociaux et ceux des paysannes, arracher une surprime pour les 52 premiers hectares, faire sauter les plafonds d'accès aux aides animales, entrer dans les Safer et dans l'interprofession laitière après une occupation et une grève de la faim. Et la ferme des 1000 vaches, rejetée par l'opinion publique. Et d'autres combats, d'autres victoires, des petites ou grandes avancées, dont il ne sera pas possible de rendre compte de manière exhaustive dans ce dossier de huit pages

qui essaie, « seulement », de montrer la continuité des combats...

À toutes et tous ces jeunes qui embrassent le plus beau des métiers, celui de paysan.nes : continuez à remplir ce livre, il est trop beau !

**Christian Boisgontier**

A NOS PROCHAINES CONQUÊTES



# Contre l'industrialisation de l'agriculture : un combat fondateur

Des aliments à la chaîne, des animaux « machines », des paysans ouvriers spécialisés... Autant de dérives de l'agriculture industrielle âprement combattues par la Confédération paysanne depuis trente ans.

La ferme-usine est le symbole d'une dérive lourde de la course au productivisme. Celle des 1000 vaches dans la Somme est longtemps apparue comme une exception, issue de la volonté farouche d'un entrepreneur local de « moderniser » l'agriculture. Mais en février 2015, à l'occasion du Salon de l'Agriculture, la Confédération paysanne publie une carte des fermes-usines dans l'Hexagone. On y découvre un élevage de 250 000 poules pondeuses dans la Somme et de 125 000 poulets dans la Vaucluse, un centre d'engraissement de 2000 taurillons dans l'Aube, une maternité industrielle de 900 truies pour 23 000 porcelets par an dans les Côtes-d'Armor, 3 000 brebis laitières dans les Pyrénées-Atlantiques...

Ce modèle n'est pas nouveau. Depuis trois décennies, des fermes-usines sont régulièrement apparues avant d'être mises en échec par les mobilisations locales dont la Confédération paysanne a été partie prenante. Parmi les cas emblématiques, celui de l'industriel allemand Pohlmann voulant installer fin 1991 à Fère-Champenoise (Marne), 5,6 millions de poules pondeuses... soit 14 % de la production française d'œufs ! « *Les premières réactions étaient plutôt favorables, les élus locaux mettant en avant les créations d'emplois – 350 annoncés – et les délégués Fdsea l'écoulement des céréales et la future bon marché des fientes* », se remémorent Alain Basson, paysan dans la Marne, et Laurent Cartier, paysan en Haute-Marne.

Les liens tissés au sein de la Coordination paysanne européenne<sup>(1)</sup> avec son homologue allemand AbL permettent aux militants de la Conf' d'en savoir plus sur les élevages de cet industriel : surconcentration, forte mortalité des animaux, pollutions, conditions de travail déplorables pour les employés, nuisances pour les riverains. Suite à la projection en février 1992 d'un documentaire sur ces réalités, un comité d'opposition au projet Pohlmann se crée et lance une pétition. En mai 1993, la Confédération paysanne organise une marche baptisée « Pohlmann-Bruxelles » dans le but d'interpeller la Commission



À Amiens, le 28 octobre 2014, lors du procès de 9 militantes et militants de la Confédération paysanne poursuivis pour avoir participé à des actions dénonçant le projet de ferme-usine des 1000 vaches à Dru-cat (Somme). Toutes les actions contre les fermes-usines ne sont pas immédiatement victorieuses mais toutes ont freiné leur développement en France en mobilisant de nombreux acteurs de la société aux côtés des paysannes et des paysans.

européenne pour aller vers une limitation de la taille des ateliers. Le maintien de la pression incite le Parlement français à proroger de trois ans, le 11 juin 1993, la validité de la loi sur la taille des élevages avicoles. Dans la foulée, le préfet de la Marne oppose le 21 juin un refus au projet de Pohlmann qui jette l'éponge en France. La victoire est là, récompensant la mobilisation.

## L'élevage n'est pas le seul concerné

L'élevage n'est pas la seule filière concernée par les mégafermes. Rappelons l'affaire Comte, dans les Bouches-du-Rhône. En 1999, cette société compte 1 700 hectares de vergers, dont 1 000 hectares de pêches industrielles situés autour de Saint-Martin-de-Crau. La Confédération paysanne manifeste sur ces terres, avec des slogans comme « *Trois cents fermes valent mieux qu'une grande* », ou encore « *Trop d'arbres à noyaux attirent les pépins* ». À l'automne 2005, les sociétés de Comte sont placées en redressement judiciaire. Un an plus tard, le patron des « forçats de la Crau » est relaxé par le tribunal de Tarascon, mais il doit

abandonner ses 1 000 hectares de pêches. « *L'affaire Comte est désormais une vieille histoire. Mais il existe toujours dans le département des agromanagers avec des centaines, voire des milliers d'hectares, qui profitent de la bienveillance et de l'admiration d'une partie des pouvoirs publics et juridiques* », souligne Peter Gerber, paysan dans les Bouches-du-Rhône.

Aujourd'hui, les fermes-usines demeurent la partie émergée d'un énorme iceberg. Quotidiennement, les paysannes et les paysans sont poussés par la profession agricole, les banques et les politiques vers l'agrandissement, la modernisation à outrance et la déconnexion de leur métier, accentuant leurs difficultés. Pourtant, les solutions existent avec l'agriculture paysanne, autonome, relocalisée, respectueuse de ses travailleurs. C'est pour eux, avec le soutien d'une large majorité de la société, que la Confédération paysanne poursuit son combat. ■

Sophie Chapelle

Voir le dossier n° 305 de *Campagnes solidaires* sur les fermes-usines

(1) La CPE, précurseur de l'actuelle Coordination européenne Via campesina (ECVC).

# Au cœur des luttes pour les droits des paysan.nes sur leurs semences

**L'articulation de la désobéissance civile non violente, des mobilisations paysannes et citoyennes et de la représentation syndicale sans concession a permis de repousser de nombreuses offensives de l'industrie contre les droits des paysan.nes sur leurs semences et d'inscrire ces victoires dans les lois.**

La Confédération paysanne n'a que deux ans lorsque, en août 1989, la Fnsea signe un accord interdisant le triage à façon des semences de ferme. Les paysan.nes organisent de nombreuses manifestations, protègent les trieurs et créent une coordination de défense des semences de ferme, la CNDSF<sup>(1)</sup> : l'accord ne sera jamais appliqué. En 1991, les semenciers français tentent d'inscrire l'interdiction des semences de ferme dans une convention intergouvernementale, l'Upov<sup>(2)</sup>. La mobilisation paysanne permet de rejeter l'interdiction, mais pas le paiement de royalties. 25 ans après, la majorité des paysan.nes utilisent toujours leurs semences de ferme sans payer. En 2013, un projet de loi vise à permettre aux obtenteurs de saisir leurs récoltes. La Conf' occupe les bureaux du Gnis<sup>(3)</sup> et obtient son retrait. Seules les espèces administrées, comme le blé, permettent aux organismes agréés par l'État de prélever les royalties lors du paiement de la récolte.

Dès l'arrivée des premiers OGM en 1997, la Conf' organise le fauchage à visage découvert de plusieurs essais, tous suivis de procès qui deviennent autant de tribunes. Les condamnations financières mettent le syndicat au bord de la faillite mais la mobilisation s'étend à toute l'Europe et bloque toute autorisation de cultures transgéniques. Avec la naissance des Faucheurs volontaires lors du rassemblement altermondialiste du Larzac de 2003, les citoyen.nes prennent le relais, la lutte continue sans mettre en péril le syndicat paysan.

La même année, de nouveaux règlements européens imposent l'évaluation et l'étiquetage des OGM, mais lèvent aussi le

moratoire. En 2007, le maïs transgénique couvre plus de 20 000 hectares en France. Fauchages, manifestations, grèves de la faim, communes et régions sans OGM : une mobilisation d'une ampleur inégalée. Le « Grenelle de l'environnement » se conclut sur un refus des « OGM pesticides ». La Conf' réalise qu'il est temps de passer de la seule dénonciation à la proposition de lois opérationnelles. Dès 2008, un moratoire national interdit la culture du seul OGM autorisé<sup>(4)</sup>. La loi soumet l'utilisation des OGM au respect des cultures et des filières « sans OGM » et impose la participation des organisations paysannes et de la société civile aux recommandations du Haut Conseil des Biotechnologies.

La Fnsea veut alors organiser la coexistence. Lorsque le HCB rappelle que le respect du « sans OGM » rend son projet inapplicable,

pour avoir échangé ou vendu ses semences. Des manifestations répondent à chaque injonction du Gnis. La Conf' démontre que ces injonctions sont abusives, le gouvernement dessaisit le Gnis de sa mission de contrôle du marché et aucun paysan n'est condamné. Les semis collectifs, les bourses d'échanges et les programmes collaboratifs de sélection paysanne se multiplient. La Conf' suscite la création du collectif « Semons la biodiversité » pour proposer une loi protégeant les droits des paysan.nes. Le HCB sert de caisse de résonance et de lieu de négociation. Des élus se mobilisent. En 2014, le Parlement annule la portée des brevets en cas de contamination des semences. En 2016, il reconnaît le droit des paysan.nes d'échanger leurs semences et interdit les brevets sur les semences issues de procédés traditionnels de sélection.

Les sociétés semencières ne supportent plus le refus européen des OGM, au cœur des résistances internationales à leur domination. Elles décident de contourner ce verrou avec leurs OGM cachés qui permettent de breveter les gènes « natifs » des plantes et des animaux<sup>(5)</sup>. Dès 2008, les visites citoyennes de plateformes d'essais se multiplient. En réponse au gouvernement qui tergiverse, les Faucheurs volontaires passent à l'action tandis que la Conf' et huit organisations citoyennes saisissent le Conseil d'État qui renvoie le dossier à la Cour de justice européenne. Dans l'attente de sa décision, la diffusion

massive des savoirs paysans qui permettent aux semences paysannes de conquérir chaque année de nouveaux champs annonce les prochaines victoires. ■

**Guy Kastler, commission semences et OGM de la Confédération paysanne**



Sur les murs de la prison de Villeneuve-lès-Maguelone, près de Montpellier. En juin 2003, José Bové y sera incarcéré six semaines après avoir été jugé et condamné pour avoir participé, en tant que porte-parole de la Confédération paysanne, à des actions de neutralisation d'OGM. Le combat, long, sera toutefois victorieux.

elle claque la porte et se retourne vers le Conseil d'État qui annule le moratoire. Il est aussitôt repris, puis annulé, puis repris... Jusqu'au vote en 2014 d'une loi interdisant la culture de maïs MON810, seule espèce OGM cultivée en Europe.

Mais à quoi bon refuser les OGM si les paysan.nes restent dépendants de l'achat de semences industrielles et si leurs gènes brevetés contaminent toutes les semences paysannes ? Pour répondre à ce défi, la Conf', les organisations bio et la CNDSF convoquent en 2003 l'assemblée constitutive du Réseau Semences Paysannes. Le syndicat s'engage à défendre tout paysan poursuivi

(1) La Coordination nationale de défense des semences de ferme rassemble la Confédération paysanne, le Modéf, la Coordination rurale, la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab) et les Trieurs à façon.

(2) Union pour la protection des obtentions végétales.

(3) Groupement national interprofessionnel des semences et plants.

(4) Le maïs MON810, de Monsanto.

(5) Campagnes solidaires a consacré plusieurs articles sur ce sujet, notamment sur les variétés rendues tolérantes aux herbicides par mutagenèse (VrTH).



Le 1<sup>er</sup> avril 2014, la Confédération paysanne participe à une manifestation d'apiculteurs et d'apicultrices devant le siège de FranceAgriMer, à Montreuil, près de Paris, pour réclamer l'interdiction de trois néonicotinoïdes, agents actifs de pesticides tueurs d'abeilles encore utilisés dans les cultures en France.

## En première ligne face aux scandales sanitaires

**Somatotropine, hormone laitière, ESB, grippe aviaire... Lors de chaque crise sanitaire, la Confédération paysanne se mobilise, contribuant parfois à la révélation de ces scandales. Des luttes en partie victorieuses qui se traduisent aussi par l'obtention d'avancées réglementaires.**

**S**i la Confédération paysanne naît officiellement en 1987, ses racines se nourrissent de combats plus anciens. Parmi eux, celui contre l'hormone de croissance des veaux qui débute en 1978. « À l'époque, ça a été l'un de nos combats les plus forts, se remémore François Dufour, ancien porte-parole de la Conf' (1). Il y avait à la fois cette lutte contre les hormones dans l'agriculture et celle contre les intégrateurs de veaux et de volailles qui faisaient travailler les paysans à façon en leur donnant des miettes ! » D'emblée, les paysannes qui se mobilisent insistent sur les risques sanitaires et pour la santé humaine d'artificialiser la production de viande. « Ce n'était pas dans les valeurs que l'agriculture devait défendre. Mais il y avait aussi une escroquerie pour le consommateur : 20 % du poids de l'escalope, c'était de l'eau ! » (2). Dès le début des années 1980, des paysannes et des paysans combattent aux côtés de l'Union fédérale des consommateurs (UFC). Une mobilisation citoyenne qui aboutit à l'interdiction de l'hormone de croissance par la Commission européenne.

S'ensuivent des crises et scandales sanitaires à répétition. Au milieu des années 1990 éclate la crise de la vache folle, avec la mise en cause de farines animales et son lot de

préjudices sur le monde agricole. La casse sociale se combine à un lourd préjudice moral. « La Conf' a accompagné des éleveurs devant les tribunaux : c'était le seul moyen pour faire reconnaître que les paysans n'étaient pas des fraudeurs mais des victimes à indemniser à la juste valeur », rappelle François Dufour. Le syndicat se mobilise aussi contre les importations frauduleuses de farines animales : « On était les seuls à l'époque à mener ce combat vis-à-vis d'entreprises d'aliments qui fraudaient en faisant passer les farines de Grande-Bretagne vers la France et la Belgique alors qu'il y avait un embargo. »

### Faire reconnaître la vérité

La dénonciation publique de ces firmes conduit la Confédération paysanne à devoir répondre de ses accusations devant les tribunaux. « J'ai dû assumer, en tant que porte-parole, les pressions subies par les avocats des grands groupes. Ils voulaient éteindre le feu, nous on soufflait sur les braises pour faire reconnaître la vérité : il y avait une réduction de la consommation de viande bovine de 40 %, et toutes ces crises-là, c'est le monde paysan qui les a prises en pleine figure, avec une violence économique, sociale et éthique terrible ! Combien de paysans s'interrogeaient sur ce qu'ils avaient fait de leurs élevages alors qu'ils n'étaient responsables de rien ? » Le mot d'ordre du syndicat est double : interdire d'urgence les farines animales – alors même que la Fnsea veut poursuivre leur utilisation – et arrêter l'abattage systématique des troupeaux. « Quand on a eu la technique pour tester l'animal afin de savoir s'il était porteur ou pas, on n'avait plus besoin d'abattre le troupeau. La Fnsea, elle, voulait

montrer patte blanche à travers le monde pour garder les certificats d'exportation. »

C'est au moment de la crise de la vache folle que la somatotropine, l'hormone laitière bovine, revient sur le devant de la scène. « C'est là que s'est faite la jonction réelle avec la société civile, à travers la création d'Attac dont j'ai été le vice-président, pour sortir du corporatisme paysan et étendre la lutte contre le modèle industriel. » La relance du débat sur la somatotropine à l'échelle européenne, menée avec la Coordination paysanne européenne (3), conduit à son interdiction. Bien d'autres luttes sanitaires ont marqué la Confédération paysanne ces dernières années : interdiction des antibiotiques dans l'alimentation du bétail, refus de l'abattage systématique en cas de tuberculose bovine, défense de la biodiversité animale face à la tremblante ovine, alliances avec des citoyens face à la grippe aviaire ou la salmonelle, alternative au bouclage électronique des animaux, adaptation des normes, défense des préparations naturelles peu préoccupantes, activation de la clause de sauvegarde sur le diméthoate, interdiction des néonicotinoïdes... François Dufour : « Où en serait l'alimentation aujourd'hui si la Confédération paysanne n'avait pas été fer de lance sur ces sujets-là ? Une chose est sûre : on ne parlerait pas d'agriculture paysanne ! » ■

**Sophie Chapelle**

(1) François Dufour a été porte-parole du 6 avril 1995 au 9 avril 2000.

(2) L'hormone de croissance retient l'eau dans les tissus en vue d'avoir plus de volume et donc plus de rendement.

(3) La coordination paysanne européenne est « l'ancêtre » de la Coordination européenne Via campesina (EVCV).

# Des avancées sociales pour toutes les paysannes et tous les paysans

**Statut, installation, transmission, accès au foncier, retraites, revenu... 30 ans de Confédération paysanne pour des avancées, plus ou moins grandes, en faveur des paysannes et des paysans.**

La Confédération paysanne s'est d'abord battue pour la reconnaissance du nom, beaucoup plus riche et large que celui d'agriculteur : le paysan, celui qui fait vivre le pays. Une des premières victoires, c'est bien ce nom, même s'il est maintenant récupéré partout. Ensuite, il fallait obtenir un statut pour tous ces paysans, et le même pour toutes et tous. Auparavant, le statut de conjoint collaborateur avait permis à des femmes qui travaillaient sur la ferme sans aucune reconnaissance de passer de rien à la moitié d'un statut. Mais ce n'était pas satisfaisant et ça ne l'est toujours pas. Si tous les conjoints collaborateurs étaient des hommes (et aujourd'hui, il y en a quelques-uns), la loi changerait rapidement !

En 2010, le syndicat a obtenu la reconnaissance du Gaec entre époux, ce qui a changé la vie de beaucoup. Aujourd'hui, un statut fait débat au sein de notre syndicat, celui de cotisant solidaire. Faut-il les défendre pour qu'ils continuent à exister en tant que cotisants solidaires (c'est-à-dire sans statut effectif) ou bien pour que ce statut évolue et devienne un statut plein et entier ? Je choisis la seconde solution car je ne peux pas revendiquer moins de droits pour certaines personnes. Ces dernières années, les choses ont évolué dans le bon sens. Dans le cadre de la loi d'avenir de 2014, l'activité minimale d'assujettissement (AMA) a été instaurée : la surface n'est plus la seule jauge pour devenir « chef d'exploitation » à part entière, on peut tenir compte des heures de travail liées à des activités de transformation et de vente et aussi du revenu dégagé. Cela permet de cotiser plus (pas seulement par solidarité pour les autres, mais pour se forger des droits pleins : retraite, maladie...). Le fait que la cotisation minimum ait significativement baissé (de 3 200 euros à 2 400 euros) favorise d'autant plus ce passage. Et ces cotisants de solidarité sont reconnus dans le registre des actifs agricoles. D'autres droits des paysannes ont aussi évolué, même s'ils sont encore loin d'être suffisants : par exemple l'instauration, en 2014, d'indemnités journalières en cas de maladie.



Droits, devoirs... Cela nous amène à la fiscalité : un nouveau régime fiscal a été instauré, celui du micro BA qui remplace le forfait. Est-il plus juste ? Il est en tout cas plus souple, plus ouvert et il reflète peut-être mieux l'activité de la ferme.

À l'autre bout du combat pour l'installation et le statut : la retraite. En 1997, la Confédération paysanne obtient la reconnaissance du minimum vieillesse qui est une grande victoire pour la reconnaissance de l'activité, en particulier pour les femmes jusqu'alors uniquement bénéficiaires d'une retraite forfaitaire. Un autre acquis obtenu en 2003 est la création de la retraite complémentaire obligatoire, mesure importante, notamment pour les personnes déjà en retraite avec une carrière complète agricole qui ont pu bénéficier d'une centaine d'euros par mois (années cotisées gratuites), montant loin d'être anodin au vu du faible niveau des pensions.

## Avoir des paysans nombreux sur tous les territoires

En ce qui concerne la terre, outil de base du métier de paysan, nos luttes ont enfin porté leurs fruits et le fonctionnement de la Safer a été amélioré : transparence de l'information foncière, pluralisme dans les conseils d'administration, extension des compétences de la commission départementale de protection des espaces naturels et forestiers, taxation de la plus-value sur les sols agricoles devenus constructibles.

Ce qui sous-tend notre combat dans le social comme ailleurs, c'est la volonté d'avoir des paysans nombreux dans tous les terri-

toires. La participation du syndicat aux travaux des instances traitant d'installation – notamment les Assises de l'installation fin 2012 – aura été payante : reconnaissance de la pluralité des structures, refonte des cahiers des charges des points d'accueil installation (PAI), reconnaissance de l'installation progressive, mise en place de critères de modulation de la DJA qui reconnaissent les installés hors-cadre familiaux... Dans tous les départements où la Confédération paysanne ou les structures de développement agricoles qui lui sont proches sont actives, le nombre d'installations augmente ! Nous attendons avec impatience que les indicateurs de suivi de l'installation, à la mise en place desquels nous avons contribué, prouvent ces résultats par des chiffres incontestables. Ce travail sur les dossiers que nous regroupons souvent sous le terme « social » ne doit pas faire oublier les luttes pour une distribution plus équitable des aides publiques afin de mieux aider les petites et moyennes structures agricoles. En ce sens, l'acharnement de la Confédération paysanne pour obtenir l'abondement des aides de l'actuelle Pac aux 52 premiers hectares des fermes françaises<sup>(1)</sup>, ou celui pour revoir le seuil excluant d'accès aux aides des petits troupeaux (le fameux seuil des 10 vaches) doit être souligné au vu des résultats obtenus. ■

**Bernard Breton**, animateur national du pôle « social » et **Michèle Roux**, paysanne en Dordogne, secrétaire nationale

(1) Ce plafond correspond à la surface moyenne des fermes en France. Les hectares au-delà sont donc moins soutenus.

# La représentativité syndicale : un combat fondamental pour la démocratie !

**En 30 ans, la Confédération paysanne a, par ses actions déterminées et sa ténacité, réussi à déverrouiller le monopole de représentation de la Fnsea et à obtenir le respect du pluralisme syndical. Son entrée dans les interprofessions est le dernier jalon de ce long combat.**

**D**ès la mise en place du pluralisme en agriculture, la question de la représentativité a été posée. En 1982, Édith Cresson, ministre de l'Agriculture, modifie les règles du scrutin pour les élections aux chambres afin de passer d'un système majoritaire par circonscription à un scrutin départemental à la proportionnelle. La Fnsea est outrée, n'ayant jamais imaginé que quiconque puisse avoir l'arrogance de vouloir représenter les paysan.nes en dehors de son empire totalitaire.

Depuis lors, les deux principaux syndicats nationaux qui ont ensuite construit la Confédération paysanne en 1987<sup>(1)</sup> n'ont eu de cesse de revendiquer ce qui est le droit le plus élémentaire dans ce que certains appel-

lions « forteresse Fnsea ».

Pendant les années 2007-2017, la représentativité est une nouvelle fois une des batailles prioritaires après que le ministre de l'Agriculture Dominique Bussereau a démantelé les fonctions historiques des offices par produits mis en place en 1982 – grave défaite pour les paysan.nes – et conféré aux interprofessions des rôles grandissants.

L'un des objectifs majeurs de la Confédération paysanne est alors le Cniel<sup>(2)</sup>, l'interprofession du secteur laitier. Celui-ci a failli à sa mission en 2008 en validant la mise sous garrot des paysan.nes suite aux décisions de Barnier-Sarkozy de liquider la possibilité de la détermination du prix, sous couvert de respecter la « concurrence libre et non faussée » imposée par la Commission européenne.

Après quelques visites inopinées, décision est prise d'occuper la Maison du Lait, siège de l'interprofession, à Paris. Un petit groupe bien déterminé, un cadre propice dans ce bel hôtel particulier recyclé, et nous voici le 14 septembre

2010, nous occupons la Maison du Lait pendant 5 semaines. Bilan : la représentativité dans les interprofessions est aujourd'hui acquise ! Encore une victoire de la Conf' !

Alors bien sûr, rien n'est réglé. Les moyens historiquement accumulés par la Fnsea lui permettent de tenir les rênes de ces organismes. Mais notamment au sein du Cniel, notre voix peut enfin être entendue. Nous avons également obtenu d'avoir le droit de nous exprimer dans « Expression publique », émissions de libre expression diffusées pour les partis et syndicats sur les radios et télévisions publiques et pour lesquelles la Fnsea était le seul syndicat agricole à pouvoir s'exprimer jusque-là !

Toutes ces avancées prouvent que sans combat rien ne se fait et que la forteresse cède sous nos coups de boutoirs. Nous devons encore continuer afin que la répartition des financements publics et les modes d'élections professionnelles soient plus respectueux de la démocratie. Le nouveau ministre devra modifier les modes de scrutin pour les prochaines élections aux chambres d'agriculture ! Supprimer des collèges obsolètes<sup>(5)</sup> est une priorité pour assurer une représentation équitable des paysan.nes et nous donner une réelle possibilité de peser sur les décisions, notamment au niveau régional, doté de pouvoirs de plus en plus importants. ■

**Philippe Collin,**

paysan dans l'Yonne,

porte-parole national de 2009 à 2013



Septembre 2010 : durant 5 semaines, la Confédération paysanne occupe la Maison du Lait, siège du Cniel, l'interprofession laitière, à Paris. Trois paysans (André Bouchut, Josian Palach et Christian Vincent) y mènent une grève de la faim pendant 22 jours. L'action forcera le gouvernement et la Fnsea à concéder l'entrée des syndicats minoritaires au Cniel, puis dans l'ensemble des interprofessions.

lent une démocratie : la reconnaissance de la diversité des opinions et des revendications.

Du « décret Rocard », alors Premier ministre, en 1990 – qui fixa à 15 % le seuil de la représentativité en agriculture alors qu'il est à 5 % dans le secteur salarié – à l'entrée de la Conf' dans les interprofessions : 30 ans de combats incessants, d'énergie mise à ne défendre que des droits fondamentaux contre une collusion des

2010 partis pour cinq semaines d'occupation. Le « propriétaire » des lieux, Jean-Michel Lemétayer<sup>(3)</sup> se place immédiatement dans une logique de refus de discussion et de pourrissement de l'action. La Fnsea ne s' imagine pas que nous allons pouvoir nous organiser pour rester sur place si longtemps.

La question de la représentativité est au centre des échanges avec l'ensemble des observateurs et décideurs de l'agriculture. La position de la Fnsea d'engranger les « Contri-

(1) La Confédération nationale des syndicats de travailleurs-paysans (CNSTP) et la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP).

(2) Centre national interprofessionnel de l'économie laitière.

(3) Président de la Fnsea de mai 2001 à décembre 2010.

(4) Taxe affectée, payée par tous les producteurs et toutes les productrices agricoles, destinée principalement à financer les interprofessions. En 2010, le Cniel a ainsi perçu 37,39 millions d'euros.

(5) Propriétaires et usagers, Caisses de Crédit Agricole, Caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de MSA...

## Au cœur de la convergence des luttes

**Mener des luttes partagées avec d'autres actrices et acteurs de la société, c'est l'âme de notre syndicat. Si nos revendications concernent bien sûr les paysan.nes, elles vont bien au-delà, s'adressant aux citoyen.nes d'ici et du reste du monde.**

**D**epuis le début, notre syndicat ne propose pas de solutions « clé en main », mais plutôt des mobilisations solidaires et citoyennes. Toute cette intelligence et cette construction collectives sont notre marque de fabrique. Le démontage du McDo de Millau, en 1999, a fait prendre conscience aux citoyen.nes qu'on leur mentait et qu'ils pouvaient choisir un modèle de consommation et de production différent. L'événement a permis de comprendre la malbouffe et l'OMC, problèmes complexes de prime abord. Les succès des rassemblements à Millau, en 2000, puis sur le Larzac en 2003, ont montré que notre combat touchait juste. Aux actions de désobéissance civique s'est mêlée la construction d'alternatives concrètes, comme les amaps, les boutiques paysannes ou les marchés à la ferme...

Les OGM ont également retenu l'attention médiatique durant des années, grâce à l'intelligence, au courage et à la ténacité

des militant.es de la Conf' et des Faucheurs volontaires. Chaque fois, c'est l'action surprise, la « mise en scène populaire », des partenariats, y compris avec les élu.es concerné.es, qui ont conduit à la réussite de nos combats. Avec au bout, une magnifique victoire : le moratoire sur le maïs transgénique MON810 de Monsanto, le seul autorisé et cultivé jusque-là en plein champ.

L'imagination reste le nerf de la guerre. En Ardèche, en 2007, une parcelle d'essai de

européen du film documentaire à Lussas où 3 000 personnes participent à un référendum « pour ou contre les OGM ? »... C'est grandiose ! Nous brûlons l'urne avant le dépouillement afin de signifier la surdité du gouvernement face à nos revendications. Puis, suivant le cercueil noir et fleuri de l'agriculture paysanne, un immense cortège de personnes portant chacune un épi de maïs bio en fleur se rend dans un champ afin de l'ensemencer symboliquement. C'est cette mobilisation qui a poussé les élus de la chambre d'agriculture, les députés, maires et sénateur ardéchois à se positionner contre les OGM.

La Conf' est aussi partie prenante des luttes menées à l'international. Membre fondatrice de la Via campesina, elle est sur tous les fronts aux côtés des autres mouvements paysans : contre les violences faites aux femmes, pour le droit à la souveraineté alimentaire, pour l'accès aux semences, contre les OGM, l'accaparement des terres, les accords de libre-échange... En bref, pour défendre les droits des paysan.nes ici et partout dans le monde, souvent grâce à des mobilisations spectaculaires.

Depuis près de dix ans, nous étendons nos actions à la défense des travailleurs migrants saisonniers avec d'autres organisations de la société. Traditionnellement, les « entrepreneurs » que sont les paysans sont plutôt éloignés des problématiques des saisonniers agricoles. Or la Conf' s'est intéressée au sort de ces « sans toit ni droit ». Ce sont souvent des petit.es paysan.nes ruiné.es par la mondialisation et l'industrialisation de l'agriculture, poussé.es à venir travailler dans les serres d'Andalousie, d'Italie ou du Sud de la France. En défendant ces laissé.es pour compte, on défend aussi l'agriculture paysanne et la souveraineté alimentaire, en toute cohérence. ■

**Véronique Léon,**  
paysanne en Ardèche



La Confédération paysanne participe aux actions du collectif d'organisations politiques, syndicales et associatives contre le Tafta et le Ceta, projets d'accords de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis ou le Canada.

maïs transgénique est repéré. S'en suit une mobilisation d'un mois qui fait chaque jour la « une » du *Dauphiné Libéré*, entraînant la population locale jusqu'au festival

### Résister aux dégâts de l'idéologie néolibérale

Depuis sa création en 1987, la Confédération paysanne défend les paysan.nes en étant active dans plusieurs collectifs citoyens. Membre fondatrice d'Attac, fin 1998, elle participe activement à la victoire contre l'Accord multilatéral d'investissement (AMI) avant de se lancer dans la lutte contre l'OMC et l'intégration de l'agriculture dans le grand marché mondial ultralibéral. Du grand rassemblement à Seattle, fin 1999, aux divers contre-sommets de l'OMC tenus depuis (Cancún, Doha, Séoul...), la Conf' est avec la Via campesina au cœur des convergences débutées en 1993-1994 contre le Gatt, l'ancêtre de l'OMC, puis symbolisées depuis 2000 par les Forums sociaux mondiaux tenus à travers le monde. C'est dans ce même élan que se mènent depuis les combats contre les projets d'accords de libre-échange qui, tels le Tafta (entre l'UE et les États-Unis) et le Ceta (avec le Canada), menacent les biens communs et l'intérêt des paysan.nes.

BD

## « Le rapport de force commence à basculer »

*Campagnes solidaires* a souhaité conclure ce dossier par un entretien avec Yves Manguy, premier porte-parole de la Confédération paysanne, de 1987 à 1989. Un point de vue rétrospectif qui ouvre sur les combats à mener.

**Qu'est-ce qui vous a amené à vous engager au sein de la Confédération paysanne ?**

Je suis sorti de l'école à 14 ans. Formé à la Jac, la Jeunesse agricole chrétienne, je suis parti deux ans en Afrique aider au mouvement d'éducation populaire après l'indépendance. Je me suis installé en 1966 sur la ferme où j'habite encore. Beaucoup de gens de la Jac étaient engagés dans le syndicalisme, avec la volonté de prendre leur destin en main dans le devenir de l'agriculture. J'ai milité deux ans au CNJA, le Centre national des jeunes agriculteurs, mais il était mené par les céréaliers, sans prise en compte des petits paysans.

Au bout d'un an, j'ai participé au contre-rapport « *Pour un syndicalisme de travailleurs* » qui n'a pas été adopté. S'en sont suivies une scission au CNJA, la création des Paysans Travailleurs, puis de la CNSTP (Confédération nationale des syndicats des travailleurs paysans) et de la FNSP (Fédération nationale des syndicats paysans). En 1986, l'arrivée de François Guillaume, le président de la Fnsea, au ministère de l'Agriculture s'est traduite par la coupe des financements publics des syndicats minoritaires. Ça a précipité l'organisation d'Assises nationales de l'agriculture. On a abouti à un accord sur le développement d'une agriculture paysanne, en opposition à l'agriculture productiviste. On avait besoin d'un syndicat qui porte ça et on a créé la Conf'.

**C'est à ce moment-là que l'on vous demande d'être porte-parole...**

Oui. Dès mars 1987, s'est tenue notre première grande manif, avec 45 tracteurs partis de différents départements pour se rassembler sur le Champ de Mars, à Paris. On a déposé au Parlement un document qui présentait notre projet d'agriculture paysanne. Un sacré moment ! Je ne suis pas allé au-delà des deux ans de mandat car je ne me sentais pas l'âme d'avoir des responsabilités de ce niveau-là.

**Vous êtes ensuite resté au comité national pendant trois ans et êtes encore membre de la commission « semences ». Quels combats vous ont le plus marqué ?**

En 1989, juste après avoir quitté le secrétariat, le problème de l'interdiction faite



Yves Manguy (4<sup>ème</sup> à gauche, au centre de la table) lors d'une réunion du premier comité de rédaction de *Campagnes solidaires*. Le premier numéro du mensuel a été publié en septembre 1987.

aux paysan.nes de ressemer leurs récoltes s'est posé. Je me suis engagé au nom de la Conf' dans cette bagarre avant de devenir le porte-parole pendant dix ans de la CNDSF, la Confédération nationale de la défense des semences fermières. Cette lutte a fait du bruit bien au-delà de la France. Je me suis également beaucoup engagé contre les OGM, élément de la destruction de notre agriculture.

**« Deux millions de paysans », c'était l'un des mots d'ordre de la Conf' au moment de sa création. Cet objectif n'est pas atteint : comment l'expliquez-vous ?**

C'est vrai, on n'a pas atteint les objectifs, mais le rapport de force était disproportionné. Face à nous, il y a des gens qui tiennent tous les pouvoirs. Et il y a toujours eu une collusion forte entre la Fnsea et les ministres de l'Agriculture ! On a compté sur la population pour nous aider, et celle-ci est de plus en plus présente à nos côtés. Le rapport de force commence à basculer.

**L'unité entre paysans et ouvriers était forte dans les années soixante-dix. Aujourd'hui elle a peu de sens... À quoi est-ce lié ?**

L'idée des « paysans travailleurs » consistait à dire que nous étions comme les ouvriers, exploités dans notre métier de paysan. Le droit au travail était inscrit dans la Constitution, et ça commençait par l'ac-

cès à la terre et la rémunération des paysans et travailleurs. On se situait comme travailleur et pas comme chef d'entreprise, à la différence du CNJA par exemple pour qui il fallait grossir, investir, peu importe si on faisait crever les voisins. Cela explique aussi le rapport « *Pour un syndicalisme de travailleurs* », puis le sous-titre de la Conf' : « *Syndicat pour l'agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs* ». Mais les ouvriers avaient tendance à nous considérer comme des gens riches car certains d'entre nous étaient propriétaires de la terre. Il y avait des *a priori* des deux côtés...

**Face à la situation actuelle du monde paysan, quels sont les combats prioritaires à mener ?**

Il y a ce qui a été dénoncé depuis longtemps : la politique agricole, qui a toujours favorisé celles et ceux qui ont le plus. C'est la compétition qui sert de base à la politique actuelle. Or la compétition élimine. L'un des éléments positifs aujourd'hui, c'est la prise de conscience des consommateurs qui voient bien que cette agriculture de compétition, avec ses fermes-usines et ses pesticides, rend les gens malades. C'est un axe fort du combat de la Confédération paysanne, même s'il reste encore beaucoup de travail à faire et surtout des décisions politiques à prendre au niveau français et européen. ■

Recueillis par  
**Sophie Chapelle**